



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Approbation de la convention d'intervention foncière avec l'établissement public foncier d'Ile-de-France

Séance du 2 mars 2017

Convocation du 24 février 2017

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-sept, le deux mars à 19 h 38, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-quatre février se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
Mme Catherine Lequeux par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Hachem Alaoui-Benhachem par M. Benjamin Lanier

Etaient absents :

Mme Claire Vigneron,
M. Thierry Legros

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 2 mars 2017

OBJET : Approbation de la convention d'intervention foncière avec l'établissement public foncier d'Ile-de-France

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la convention du 24 juillet 2007, renouvelée le 11 mai 2011 et modifiée par avenant en date du 21 décembre 2015, définissant le cadre d'intervention de l'EPF 92 sur le secteur des Quatre-Chemins et de la place de la Gare,

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 par lequel, depuis le 1^{er} janvier 2016, l'EPF 92 a été intégré à l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) qui a repris les biens, droits et obligations, notamment les conventions d'intervention,

Considérant qu'il convient de poursuivre l'action engagée et d'étendre les missions de l'EPFIF à d'autres périmètres afin de pouvoir agir de façon cohérente dans le cadre des secteurs de projet et être en capacité d'intervenir par une politique foncière active, sur des sites présentant des enjeux urbains stratégiques et susceptibles de muter à court ou moyen terme,

Vu le projet de convention d'intervention foncière,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras ; 1 abstention : M. Christian Lancrenon)

APPROUVE la convention d'intervention foncière entre la ville de Sceaux et l'établissement public foncier d'Ile-de-France.

AUTORISE le maire à la signer.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Lancrenon